

Les intéressés protestent contre la façon injuste dont on perçoit l'impôt sur le revenu des cultivateurs; il demandent aussi qu'on porte l'abattement à \$1,200 dans le cas des célibataires et à \$2,400 dans le cas des gens mariés

Les cultivateurs n'ont droit à aucun dégrèvement pour le travail non rémunéré; c'est là une injustice qu'il faudrait supprimer. Si l'on n'accorde aucune allocation à cet égard, il ne faudrait pas considérer comme partie du revenu les produits consommés sur la terre. En certains endroits, les fonctionnaires fédéraux de la division de l'impôt fixent à \$1,000 les frais d'existence sur la ferme; parfois, il portent même ces dépenses à \$1,200 ou \$1,500. Il semble qu'on se fonde d'abord sur le montant qu'on veut toucher des divers cultivateurs. Cette façon injuste de procéder indispose grandement les intéressés.

En terminant, j'affirme de nouveau qu'on juge de la valeur d'un régime économique à la façon dont il s'occupe du bien-être des habitants de la nation. Le bien-être des Canadiens prime les droits d'un groupe particulier de réaliser des bénéfices excessifs à même le travail de gens qui gagnent leur pain à la sueur de leur front. Si jamais on prive la population de l'occasion de travailler et de jouir du fruit de son travail dans ce pays d'abondance, notre régime sera voué à la ruine. D'ailleurs, il a déjà échoué. Aux yeux de la population, ce qui importe à l'heure actuelle, ce ne sont ni les perspectives commerciales ni même la crise possible. Nous nous rendons compte, je l'espère, qu'aujourd'hui plus que jamais auparavant, le sort de la démocratie est en jeu. Nous devons prouver que ce pays d'abondance peut subvenir aux besoins de tous. Nous devons assurer la pleine sécurité tout en conservant la plus grande liberté possible. Si nous y parvenons, jamais le totalitarisme ne renversera notre démocratie canadienne.

(Texte)

M. Marcel Boivin (Shefford): Monsieur l'Orateur, je me suis rendu au Sénat lors de l'ouverture officielle de la 5e session du 20e Parlement, le mercredi 26 janvier, pour écouter attentivement l'Adresse de Son Excellence le Gouverneur général. Je vous avouerai en toute sincérité que j'ai été grandement déçu, pour la cinquième fois, par l'acoustique de la Chambre haute, surtout lors des grandes cérémonies, ce qui est dû, sans doute, au protocole et à un bruit hors de l'ordinaire. La plupart des députés n'ont rien entendu, malgré leur bonne volonté. Ils ont dû attendre au lendemain pour prendre connaissance du discours qui était reproduit dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre.

[M. Castleden.]

Oui, monsieur l'Orateur, par la voix des journaux et de la radio, la population entière du pays a connu en même temps que leurs représentants le contenu du discours du trône. Cet événement démontre encore une fois l'importance de l'installation d'un système de haut-parleurs dans la Chambre rouge. Également, je crois que ceci justifie l'importance de l'installation d'un système de microphones, avec haut-parleurs, en cette Chambre. Après des recherches et une étude sérieuse, les ingénieurs vous conseilleront sans aucun doute d'adopter un système de microphones avec appareils récepteurs comme il en existe dans les salles où se tiennent les assemblées des Nations Unies à Lake Success. Ce système a donné entière satisfaction à ceux qui représentent les différents pays et qui siègent actuellement et, plus particulièrement, au public qui assiste à leurs délibérations. J'ajouterai que je parle en connaissance de cause car, comme bien d'autres, j'ai eu l'honneur d'assister à une de ces assemblées et de constater par moi-même l'avantage d'un tel système.

Il faut admettre que, durant les années de guerre, nous avons accompli des choses qui, aux yeux du public, semblaient être irréalisables. Si nous y sommes parvenus, c'est que le coût n'a pas été un obstacle en aucun temps car ces choses étaient indispensables. Eh bien! je crois qu'ici et depuis plusieurs années, un tel système est nécessaire et essentiel. Il permettrait aux députés de cette partie de la Chambre d'entendre ceux qui sont à l'autre extrémité et qui nous tournent le dos pour s'adresser à vous, monsieur l'Orateur. Nous pourrions alors nous dispenser de lire les comptes rendus, tout en étant au courant des questions à l'ordre du jour, et nous pourrions aussi entendre le discours d'un collègue, même si celui-ci a la voix plutôt éteinte. Nous pourrions donc être définitivement à la page.

Les journalistes pourraient rédiger leurs rapports au moment même où le député adresse la parole. Ils n'auraient plus à attendre de longues heures pour recevoir des copies des sténographes officiels et le public qui assiste à nos délibérations entendrait les députés soumettre leurs exposés. Vous admettez avec moi, monsieur l'Orateur, qu'un tel système coûterait peu. Qu'importe le coût de son installation considérant tous les avantages qu'il comporterait. Je crois que ma suggestion devrait être considérée immédiatement car, avec la subdivision des comtés et l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, le nombre de députés augmentera et ce besoin se fera sentir davantage.